

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 89**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

---

**OBJET**

Acquisition de locaux en copropriété sis 50 Bd Longchamp à 13001 Marseille

---

**Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire  
Service Acquisitions et Recherches - Direction des Études de la  
Programmation et du Patrimoine  
1.25.55**

## **PRESENTATION**

Dans le cadre de sa stratégie immobilière, le Département envisage de procéder à l'acquisition ou la location de biens immobiliers situés dans le centre-ville de Marseille afin d'y installer certains services ou structures relevant notamment des compétences départementales.

Dans cette perspective, des recherches de locaux ont été entreprises et des propositions nous sont parvenues, offrant pour certaines d'entre elles de véritables potentialités pour le Département.

Le présent rapport a pour objet l'examen de l'une de ces propositions, les locaux en copropriété situés 50 Bd Longchamp à 13001 Marseille.

## **PROPOSITIONS**

Les locaux en question, en copropriété, sont en rez-de-chaussée et sous-sol. Ils sont à usage de bureaux précédemment utilisés par une agence bancaire et totalisent une superficie de 191 m<sup>2</sup>. Ils sont en état d'usage et nécessiteront vraisemblablement certains travaux d'aménagement.

Le prix demandé par le propriétaire est de 230 000 €

Les services de France Domaine consultés sur cette valeur ont indiqué qu'elle n'appelait pas d'observation.

Dans une hypothèse favorable, il est donc proposé d'approuver l'acquisition de ce bien et d'autoriser la signature de l'acte d'acquisition précédé, si besoin est, du compromis correspondant.

La dépense d'un montant de 230 000 € ainsi que les frais notariés non connus à ce jour seront imputés sur les crédits figurant au chapitre 21 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine et aux Bâtiments Départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé

La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL